Question écrite de M. Michel Ducret, du 13 octobre 1999: «Rehaussement des trottoirs aux arrêts des TPG».

La réponse du Conseil administratif à la question écrite N° 94, de M. Jean-Louis Fazio, du 14 avril 1999, intitulée «Plates-formes d'élévation dans les TPG», ne paraît guère satisfaisante et, à tout le moins, incomplète.

En effet, le Conseil administratif ne fait pas mention de la volonté déjà manifestée par le Conseil municipal il y a quelques années d'améliorer considérablement l'accessibilité du réseau TPG aux personnes handicapées par le vote d'une motion qui demande que, dans le cadre du développement du réseau de tramways (à l'époque, aussi «métro léger»), il soit veillé à créer un accès de plain-pied aux véhicules de la future génération, par simple rehaussement des trottoirs aux arrêts, à l'image de ce qui s'est fait en France, par exemple à Grenoble ou Strasbourg.

Cette mesure reste la plus simple, ne nécessite aucun équipement technique particulier, complète l'effort fait par les TPG pour offrir des véhicules plus accessibles et rendre l'ossature du réseau urbain totalement accessible aux handicapés.

A la lumière de ce qui précède, le Conseil administratif peut-il faire le point sur ce sujet, et notamment en ce qui concerne les extensions en cours et en projet du réseau de tramways à Genève?